

221C0482
FR0004058949-OP003-AS02

4 mars 2021

Ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la société.

MICROWAVE VISION

(Euronext Growth)

Annule et remplace D&I 221C0476 du 3 mars 2021

1. Le 2 mars 2021, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions MICROWAVE VISION, déposée par Natixis, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Rainbow Holding (cf. D&I 221C0465 du 2 mars 2021).

La note d'information de la société Rainbow Holding (visa n°21-053 en date du 2 mars 2021) et la note en réponse de la société MICROWAVE VISION (visa n°20-054 en date du 2 mars 2021) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique sera ouverte du **4 au 17 mars 2021 inclus**.

Natixis, agissant en qualité de membre de marché acheteur, se portera, par l'intermédiaire de son partenaire Oddo BHF SCA, acquéreur sur le marché, pour le compte de la société Rainbow Holding, des actions qui seront apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix de 26 € par action visant la totalité des actions MICROWAVE VISION non détenues par l'initiateur.

2. Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres MICROWAVE VISION sont applicables.